

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Comité de suivi n°2

23 octobre 2024

Table des matières

1. Présence	2
2. Introduction.....	3
3. Actualités du projet.....	3
4. Ateliers de concertation	6
5. Conclusion	11



Le mercredi 23 octobre 2024 a eu lieu le second comité de suivi du projet de parc éolien de La Louptière-Thénard.

Pour rappel, un projet d'implantation d'éoliennes est en cours de développement sur la commune de La Louptière-Thénard. Actuellement, un mât de mesure enregistre des données locales sur la ressource en vent et permet au bureau d'études faune/flore d'étudier l'activité des chauves-souris en altitude. Ce mât de mesure restera sur le site pendant environ 2 ans pour mener à bien une étude complète.

1. Présence

Elus :

- Benoît SAVOURAT, maire
- Jean-Pierre SEGUIN, premier adjoint
- Jérémie BERTRAND, deuxième adjoint
- Julien PONSOT, conseiller municipal

Citoyens :

- Kevin LEFEVRE
- Arnaud PEYRAT
- Cécile PEYRAT
- Jacqueline MOUTIN
- Sylviane HARY
- Isabelle VAN MELLE
- Frédéric LEVIEUX
- Emmanuelle MORJEAN
- Françoise SEGUIN
- Philippe MEROT
- Olivier MULOT
- Mme COLLARD
- Madeleine LAUDEBAT
- Pascal OLIVA
- Christine PAULVE

Experts invités :

- Thomas DUBANCHET – Jacquel & Chatillon
- Hélène D'HIER – Jacquel & Chatillon

Equipe RWE Renouvelables France :

- Cédric MADAMOIRS, chef de projets éoliens
- Pauline GAND, chargée de concertation
- Simon VANDENBUNDER, responsable de la concertation

2. Introduction

M. Frédéric Levieux, habitant de la commune, fait observer :

- que le compte rendu du premier comité de suivi, rédigé par l'équipe RWE, n'était pas fidèle aux échanges de la première réunion, où de nombreuses questions et remarques plutôt défavorables à l'éolien avaient été formulées et non reprises dans ledit compte rendu, et que non content de ces omissions, ce document faisait état d'une volonté des participants de visiter un parc éolien, alors que seul M. le maire avait accueilli favorablement cette proposition qui avait laissé de marbre les autres participants
- qu'en décidant de la date, de la durée et de l'ordre du jour de ces comités de suivi, l'équipe projet RWE ne pouvait prétendre les inscrire dans une démarche dite de concertation avec le public, puisqu'ainsi, le champ et la durée des échanges se retrouvaient contraints aux seuls sujets qui étaient d'intérêt pour l'équipe projet RWE

Réponse de RWE dans le compte-rendu : La première réunion de comité de suivi avait pour objectif de discuter du programme prévisionnel des futures réunions. Par exemple, lors du premier comité, la question du paysage et la question des retombées locales étaient prépondérantes. C'est ce qui a mené RWE à proposer le double atelier du 23 octobre.

Pour remédier à cet état de fait, M. Frédéric Levieux propose :

- Qu'un temps de questions – réponses sans thème défini soit proposé en début de chaque réunion pendant une demi-heure.
- Que le compte-rendu soit transmis aux habitants pour relecture et propositions d'amendement avant validation. Il propose de porter la parole des habitants qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques pour cela.

L'équipe projet de RWE accepte de satisfaire ces demandes qui vont dans le sens souhaité d'une participation des habitants dans cette démarche de concertation et **propose de laisser un délai de 15 jours pour les validations des comptes-rendus avant publication dans leur version définitive sur le site Internet du projet.**

3. Actualités du projet

Le chef de projet RWE présente les actualités du projet. Il indique notamment qu'en réponse aux inquiétudes formulées lors de la première réunion, **RWE prend l'engagement de repousser la distance minimale aux premières habitations de 200 mètres au-delà de la distance réglementaire.** Les éoliennes seront donc situées à plus de 700 mètres des habitations, contre 500 mètres annoncés préalablement. Il est rappelé qu'il s'agit d'un minimum, et que les éoliennes seront situées aussi loin que possible des habitations. L'implantation finale dépendra du résultat des études en cours.

Le bureau d'études Jacquel & Chatillon présente ensuite la méthodologie d'une étude paysagère.

Ces éléments sont développés dans la présentation PowerPoint disponible en pièce jointe.

Questions posées par les participants :

Quelle est la durée de l'étude acoustique ? À quelle période est-elle réalisée ? Il est précisé que la plaine est plus bruyante à certains moments de l'année, par exemple durant les moissons.

RWE : Les sonomètres sont installés pour une durée d'un mois. L'étude se prolonge ensuite une fois connue l'implantation par des modélisations réalisées par le bureau d'étude.

Généralement les mesures sont prises entre septembre et juin selon la disponibilité du bureau d'étude, et en général quand les vents sont forts (les conditions météorologiques sont prises en compte dans l'étude).

Quelle est la hauteur des éoliennes envisagées ?

RWE : La hauteur en bout de pale des éoliennes sera de 200 mètres maximum.

Qu'en est-il de l'ombre portée ?

RWE : Une étude sera réalisée sur les ombres portées afin de caractériser et d'éviter les potentiels effets stroboscopiques pour les habitations.

L'étude paysagère est réalisée à un instant donné, comment peut-elle prendre en compte l'évolution potentielle du paysage durant les 20 années d'exploitation ?

Nous avons planté des haies et nous comptons poursuivre cette démarche, cela va faire évoluer le paysage...

Jacquel & Chatillon : le paysage est effectivement étudié sous sa forme actuelle et ses évolutions potentielles grâce aux documents d'urbanisme disponibles (PLU, PLUi, SRADDET...). C'est par ailleurs l'objectif de notre présence ce soir que d'entendre les potentielles évolutions non indiquées dans ces schémas, et nous prendrons bien en compte ces plantations en cours et à venir.

Les moutons qui pâturent font-ils partie du paysage ?

Jacquel & Chatillon : l'étude paysagère prend en compte l'occupation des sols.

La distance minimale aux premières habitations ne risque-t-elle pas de freiner l'expansion potentielle du village ?

Jacquel & Chatillon : l'interdiction vaut pour le porteur du projet dans la définition de son implantation, mais ne s'applique pas aux éventuelles constructions a posteriori.

La commune de Traînel a commencé avec cinq éoliennes. D'autres sont envisagées... Si vous menez votre projet à bien leur commune sera encerclée. Je m'attends à ce qu'il en soit de même pour la Louptière-Thénard...

Jacquel & Chatillon : l'étude est réalisée à partir des projets connus par les services de l'État, mais nous ne pouvons pas étudier des projets qui n'existent pas encore...

Le projet éolien de la Louptière-Thénard que nous sommes en train d'élaborer a pour but d'être le meilleur projet possible au vu du potentiel du territoire. Ainsi il n'est pas prévu d'extension de celui-ci car cela serait contraire à notre recherche du projet optimal entre production électrique et insertion dans le territoire.

Avez-vous déjà réalisé des études pour étendre un parc éolien dont vous aviez déjà réalisé l'étude paysagère ?

Jacquel & Chatillon : les services de l'État nous poussent aujourd'hui à nous positionner sur la « valeur » d'un paysage. En ce qui concerne l'encerclément ou la potentielle

saturation d'un paysage, nous donnons les clefs de lecture nécessaires pour se poser la question de cette saturation potentielle mais nous ne donnons pas d'avis à ce sujet.

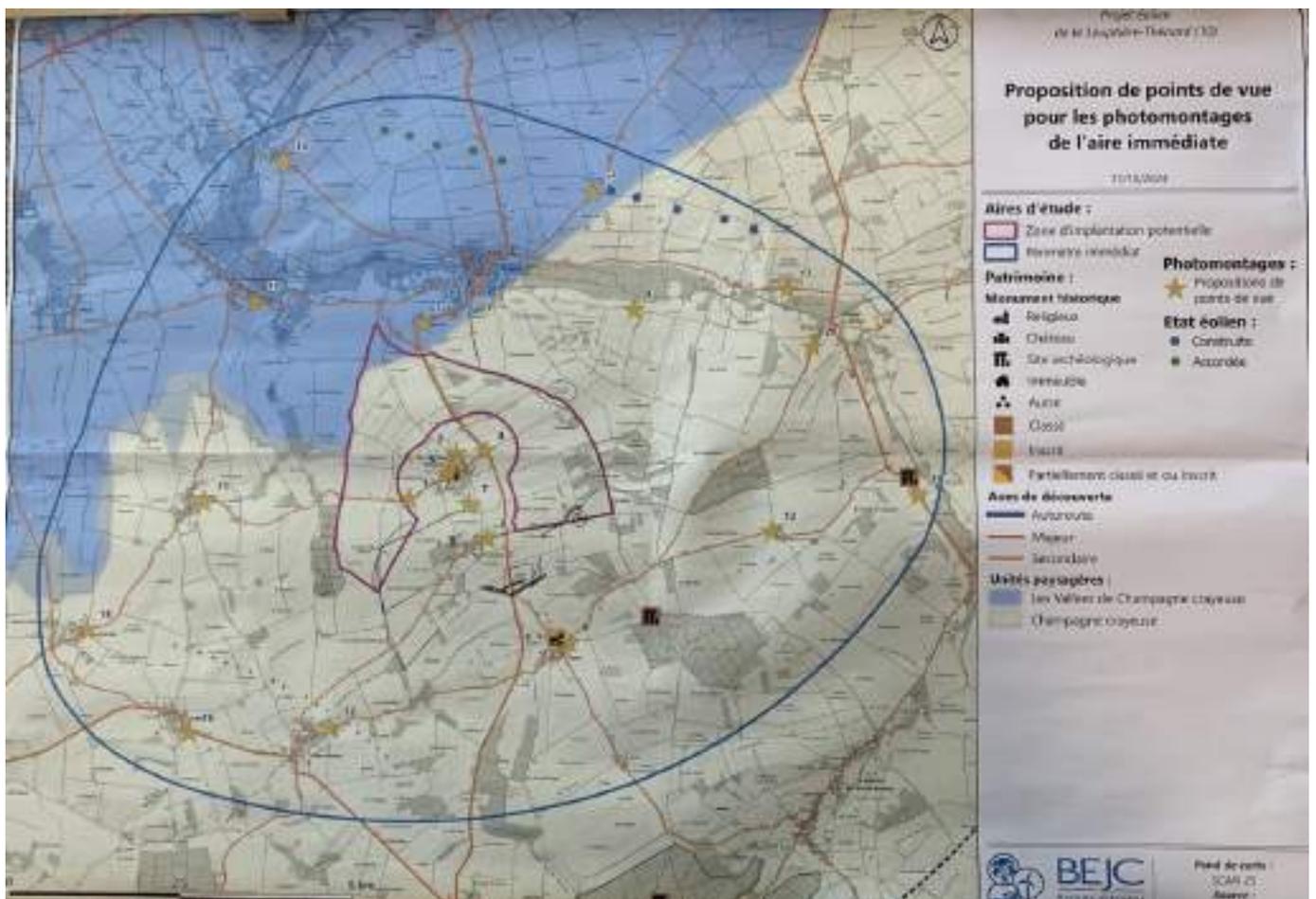
4. Ateliers de concertation

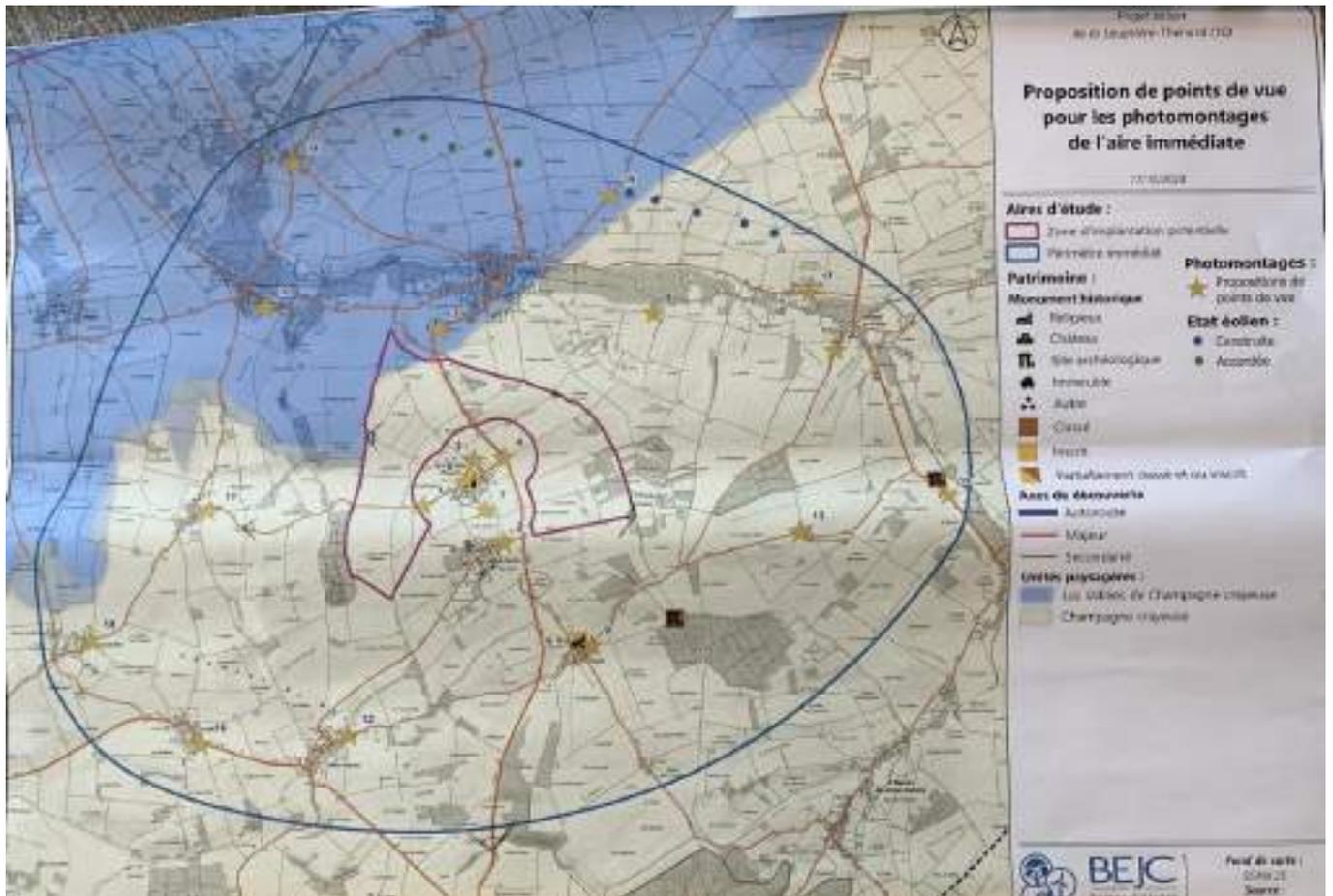
• Atelier n°1 – Le paysage

Jacquel & Chatillon présente les cartes de l'étude paysagère et suggère aux participants de proposer de nouveaux points de vue pour la réalisation de photomontages, en fonction de l'usage du territoire qu'ont les habitants (par exemple : chemin de randonnée).

Plusieurs propositions ont été formulées par les deux groupes.

Voir les cartes annotées ci-dessous :





Certains participants estiment ne pas pouvoir faire l'exercice dans le temps court de l'atelier. **RWE propose d'envoyer les cartes par email à l'issue de la réunion et de laisser un mois aux habitants pour la formulation de propositions complémentaires.**

Jacquel & Chatillon demande que les propositions soient argumentées d'une phrase au moins sur le choix d'un point de vue, afin de pouvoir évaluer leur pertinence car des arbitrages devront être réalisés (*exemples* : « *chemin de balade très utilisé* » ; « *cet endroit offre une vue dégagée sur la plaine...* »).

Il est demandé s'il est possible d'attendre la connaissance du choix de l'implantation des éoliennes pour choisir de réaliser certains photomontages plutôt que d'autres. Notamment, il est important que l'impact visuel et paysager sur les habitations qui seront situées au plus près des implantations des mâts éoliens puisse être évalué au travers des photomontages, ce qui implique que l'on connaisse l'emplacement prévisionnel des mâts préalablement à la réalisation desdits photomontages

RWE et Jacquel & Chatillon proposent aux habitants de choisir un nombre plus important de points de vue. Une sélection sera réalisée par la suite, une fois l'implantation choisie, pour déterminer lesquels seront mis sous forme de photomontages.

- **Éléments négatifs** : parcs éoliens de Bouy-sur-Orvin et de Romilly, futures éoliennes de Gumery, centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine et poteaux électriques sur la commune

Dans un second temps, l'objectif est de définir ensemble quelles mesures pourraient être mises en place par RWE pour mettre en valeur ces ressources.

La photo suivante rend compte des échanges :



Retranscription des post-its :

- Rénovation des églises de La Louptière-Thénard et du Plessis-Gatebled
- Enfouissement des lignes aériennes
- Aménagement du terrain autour de la salle des fêtes
- Offrir une offre d'électricité moins chère (sans pour autant inciter à la surconsommation)
- Participer à la rénovation énergétique des habitations
- Compensation versée aux propriétaires de biens immobiliers si une décote est constatée suite à l'installation du parc éolien
- Aménagement des alentours de mares / Amélioration des retenues d'eau
- Plantation de haies le long du chemin communal

Commentaire au compte-rendu : Merci de préciser que la retranscription des post-its ne fait figurer que des idées individuelles et non des idées collectives. Pour ma part je suis opposé à la quasi-totalité de ces mesures compensatoires. Si ces mesures sont compensatoires c'est que vous avouez que votre projet d'implantation de 8 éoliennes de 200m de haut a des impacts négatifs sur la commune que vous compensez par ailleurs.

Réponse de RWE : Il est vrai qu'un projet éolien peut modifier certains aspects du paysage et du quotidien, et c'est précisément pour cette raison que nous mettrons en place des mesures d'accompagnement. L'objectif est de trouver un équilibre entre le développement des énergies renouvelables, qui est essentiel pour la transition énergétique, et le respect du cadre de vie des habitants de La Louptière-Thénard. Les mesures dont nous parlons ne sont pas des "mesures compensatoires", mais bien des mesures d'accompagnement, visant à soutenir et enrichir le territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique. Il est important de rappeler que la diversification du mix énergétique est un enjeu crucial pour la planète, et que chaque projet éolien contribue à l'indépendance énergétique de la France.

Commentaire au compte-rendu : Merci de formaliser clairement le mode de compensation de la décote des biens immobiliers privés ainsi que les délais de mise en œuvre.

Réponse de RWE : Aucun mode de compensation n'a été établi. Au même titre que les autres propositions, la faisabilité de cette demande sera étudiée par RWE et sera mise en balance avec les autres propositions de mesures d'accompagnement. De plus, vos propositions seront retravaillées et affinées lors de prochaines réunions du comité de suivi.

Commentaire au compte-rendu : Dans le cadre de cet atelier, M. Madamours a avancé que l'implantation de mâts éoliens dans certaines communes avait eu une influence positive sur l'attractivité de ces dernières. Devant cette affirmation non étayée, M. Arnaud Peyrat, habitant de la commune, a demandé à ce que RWE produise l'étude qui lui permet de tenir ces propos.

Réponse de RWE : le recueil de témoignages « Paroles d'élus »¹ présente, pour divers parcs éoliens, les projets concrets qui ont été mis en place par les collectivités suite à l'installation des éoliennes, par exemple : diminution des impôts locaux, création d'un city-parc, mise en place de chèques énergie, enfouissement de lignes électriques, travaux de réfection des routes, aménagement de chemins de randonnée, subvention à la rénovation énergétique des logements... Ces mesures contribuent à l'attractivité des communes d'implantation.

RWE remercie les participants pour ce premier travail et précise qu'il sera poursuivi lors de prochaines réunions.

¹ Version 2023 : <https://www.france-renouvelables.fr/etudes-et-publications/paroles-delus-2023/>
Version 2021 : https://www.france-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2023/10/PAROLEES_ELUS_2021_v1a.pdf

5. Conclusion

RWE propose de définir la temporalité et le thème d'un prochain comité de suivi.

Il a été décidé avec les participants au comité d'organiser une prochaine réunion au début de l'année 2025 visant à présenter la méthodologie de l'étude environnementale. RWE invitera un écologue expert interne ou du bureau d'étude mandaté selon les disponibilités.

Une autre réunion de présentation des résultats de cette étude complète pourra ensuite être organisée au printemps 2025.

À la demande de certains participants, **l'heure de début de réunion sera décalée à 19h00.**

RWE

Comité de suivi n°2

Projet éolien de La Louptière-Thénard

23 octobre 2024

Programme de la soirée

Comité de suivi n°2

18h30 - 18h50

Nouvelles du projet et presentation de Jacquél & Chatillon

18h50 - 19h50

Ateliers :

- 1) Présentation des points-de-vue et recueil des perceptions locales
- 2) Réflexion sur la co-constructions des mesures d'accompagnement

19h50 - 20h

Restitution



Nouvelles du projet

Les nouveautés du projet

RWE

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Lettre d'information n°2 - Juillet 2024

Modèle d'analyse

Le premier comité de suivi du projet éolien de La Louptière-Thénard a eu lieu le 12 juin 2024. Lors de ce rendez-vous, nous avons eu une bonne discussion autour de différents points de contact et de la mise à jour de notre lettre d'information. Nous vous remercions pour votre accueil et votre accueil.

De votre soutien et de votre confiance, nous sommes très fiers et nous espérons avoir de bonnes nouvelles à venir.



Sébastien Bouteiller, chef de projet éolien
 RWE Renewable Energy
 sébastien.bouteiller@rwe.com | 06 80 00 00 00

Les éoliennes dans leur environnement

Comment est positionné le mât de mesure ?

Le mât de mesure est positionné dans une zone à faible densité de population, ce qui permet notamment de respecter les exigences réglementaires en matière de bruit, de sécurité et de stabilité. Le mât de mesure est également positionné dans une zone à faible densité de population, ce qui permet notamment de respecter les exigences réglementaires en matière de bruit, de sécurité et de stabilité.



Le mât de mesure est positionné dans une zone à faible densité de population, ce qui permet notamment de respecter les exigences réglementaires en matière de bruit, de sécurité et de stabilité.

L'écologie : au cœur de la démarche

Les éoliennes sont-elles recyclées et recyclables ?

Depuis le 31 janvier 2024, les éoliennes sont recyclées à 95% de leur poids. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Pourquoi développe-t-on de l'éolien en France ?

Si l'énergie éolienne présente de nombreux avantages, elle est également soumise à des contraintes. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

L'énergie éolienne

Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre. Les éoliennes sont composées à 95% de métaux et de verre.

Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ? Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ?

Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ?

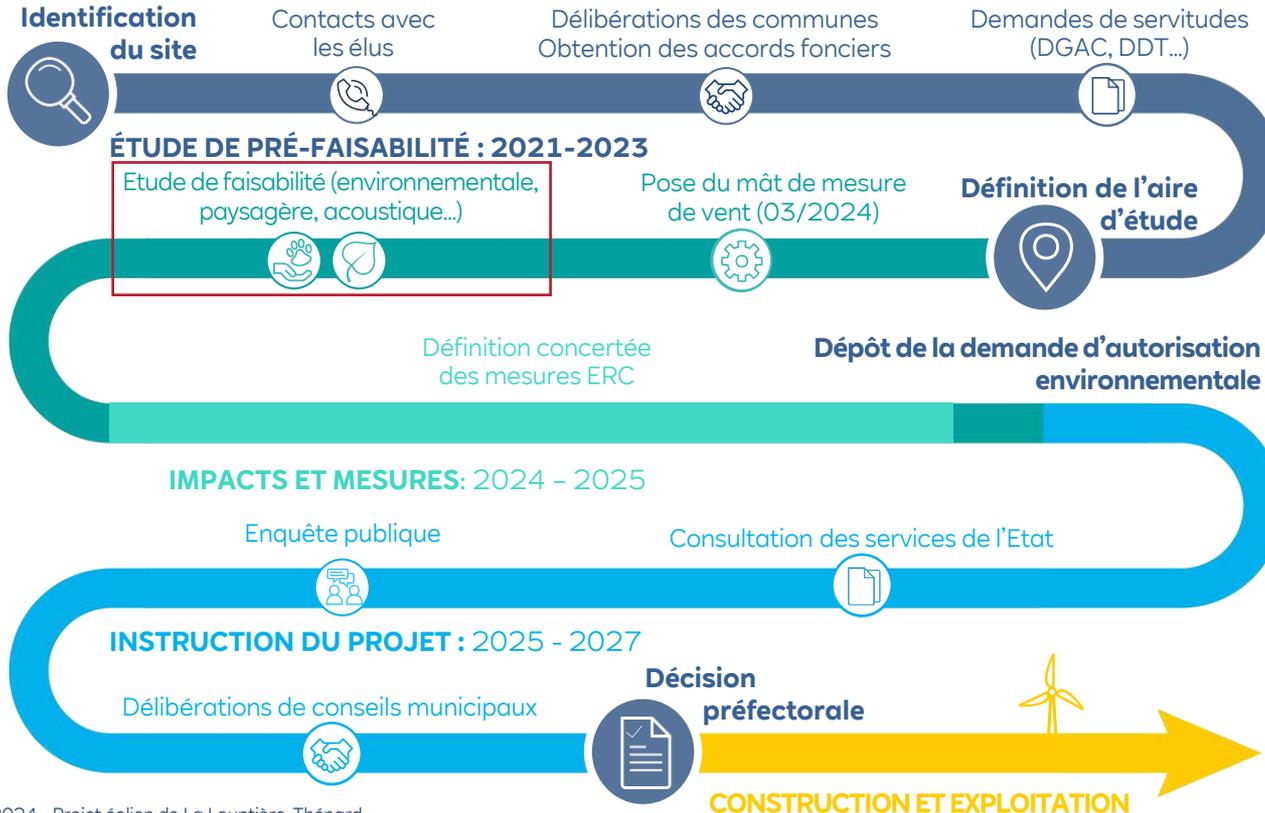
Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ?

Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ?

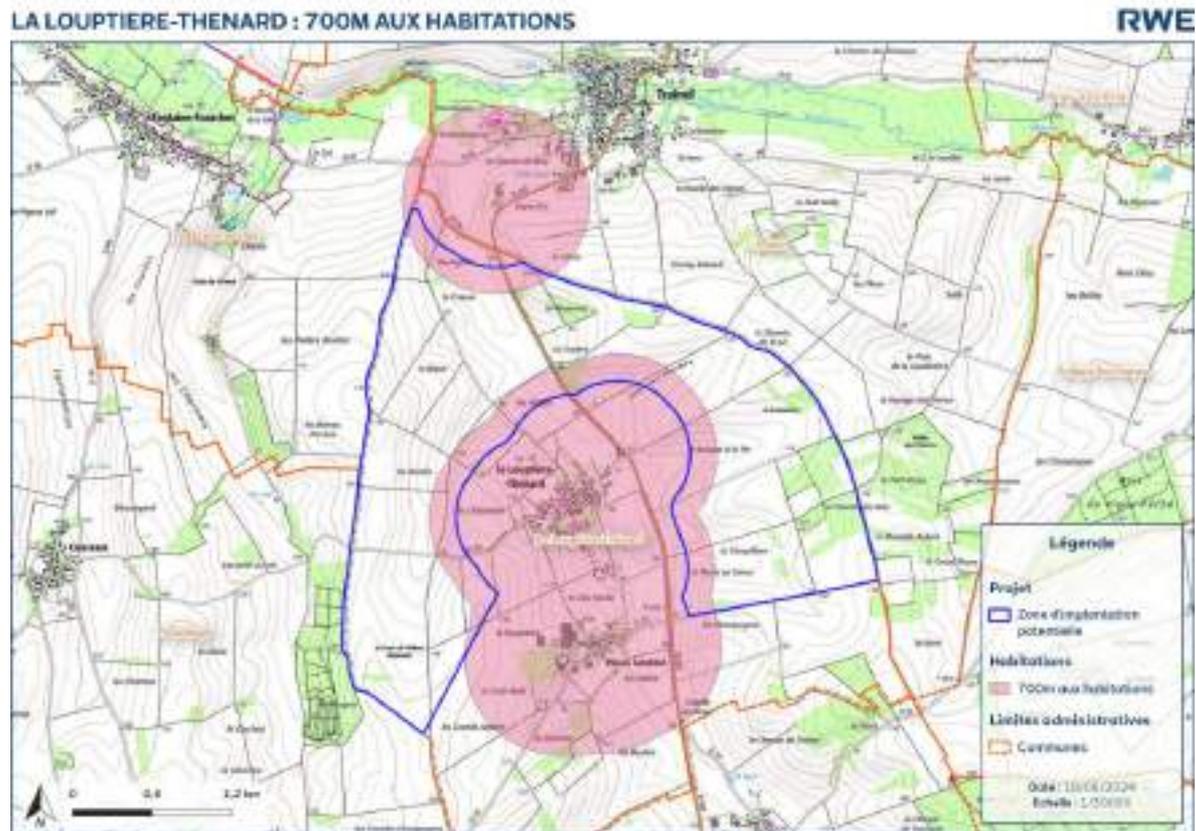
Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ? Les éoliennes contiennent-elles des terres rares ?

Le planning du projet

Où en est-on ?



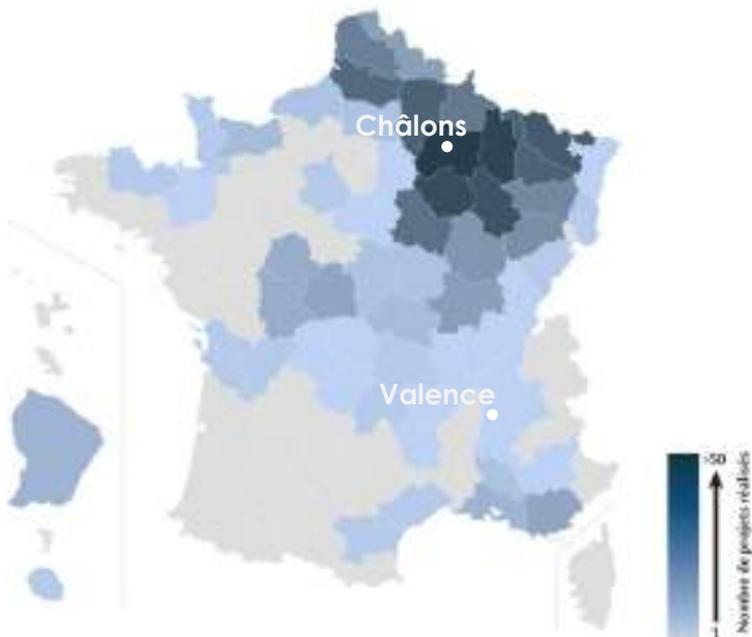
Les nouveautés du projet





Présentation de Jacquel & Chatillon

BEJC : bureau d'études environnement / paysages



Avec 20 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, les équipes de Châlons-en-Champagne et Valence interviennent dans le cadre du développement de projets éoliens et photovoltaïques.

Les équipes des 2 agences sont aujourd'hui composées de près d'une vingtaine de personnes, s'articulent autour de 3 pôles : environnement, écologie et paysage.

Le pôle paysage est composé de paysagistes concepteurs, de chargé d'études et de cartographe ou infographe.



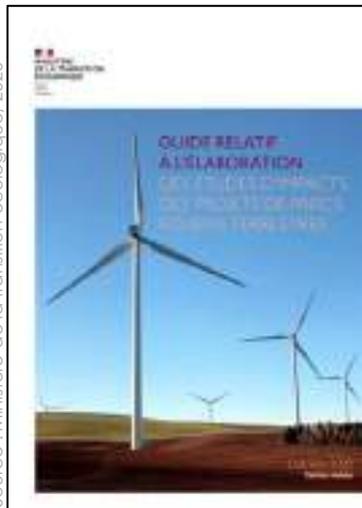
Paysage : définition

« Le **paysage** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques. »

Code de l'environnement, Livre III : Espaces naturels, Titre V : Paysages,
Article L350-1 A



Guide de l'étude d'impact : Eolien



Source : Ministère de la transition écologique, 2020

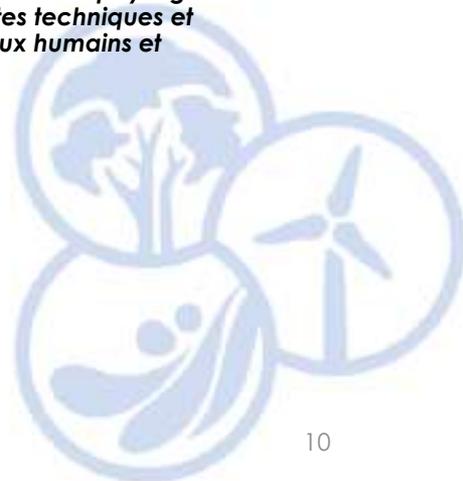
Extraits du Guide :

« **Répondre aux trois objectifs d'une étude d'impact** et montrer les réponses apportées :

- 1) **préserver le paysage et le patrimoine ;**
- 2) **faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts ;**
- 3) **informer le public. »**

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- 1) **Favoriser la concertation** et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- 2) **Analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;**
- 3) **Étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;**
- 4) Réévaluer les **effets du projet ;**
- 5) **Participer au débat public »**



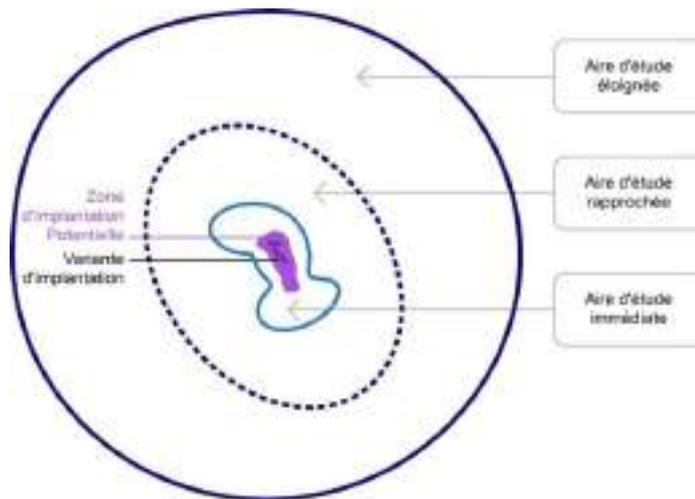
Guide de l'étude d'impact : Eolien

Définition de **3 aires d'étude** :

- du périmètre de recherche à l'aire d'étude éloignée,
- aire d'étude rapprochée,
- aire d'étude immédiate

Notions **d'enjeux, de sensibilité, d'effet et d'impact**

Code du **Patrimoine** (avis conforme et définition de la covisibilité)



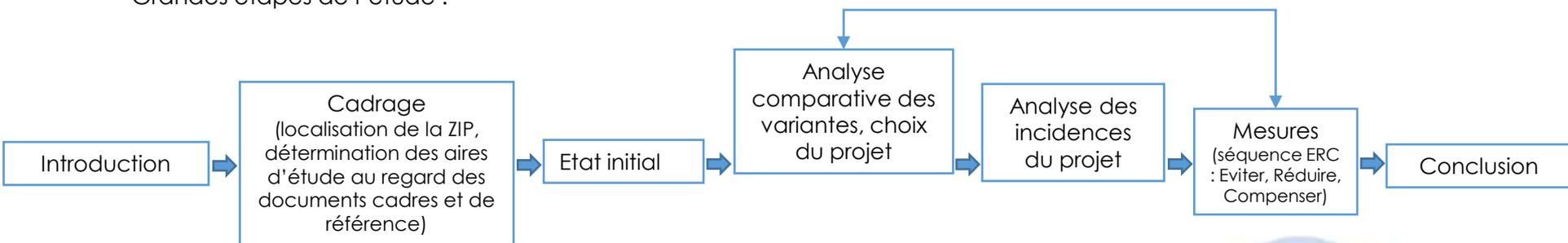
Liste non exhaustive d'un certain nombre de documents à consulter : Atlas des paysages, base Mérimée, SRE, chartes des PN et PNR, Plans de paysages, UNESCO etc.

Consultations des services de l'Etat : DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avec l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) les services chargés de la conservation du patrimoine et de l'archéologie (CRMH et SRA), les chargés de mission paysage et les inspecteurs des sites en DREAL, les paysagistes-conseil de l'Etat des DREAL ou DDT.



Etude paysagère et patrimoniale

Grandes étapes de l'étude :



Etude paysagère et patrimoniale

Etat initial : sensibilités



L'objectif de l'état initial est de déterminer la sensibilité des différents éléments recensés vis-à-vis du projet

Sensibilité **très faible**/**faible**/**modérée**/**forte**/**très forte**



Etude paysagère et patrimoniale

Analyse des incidences du projet

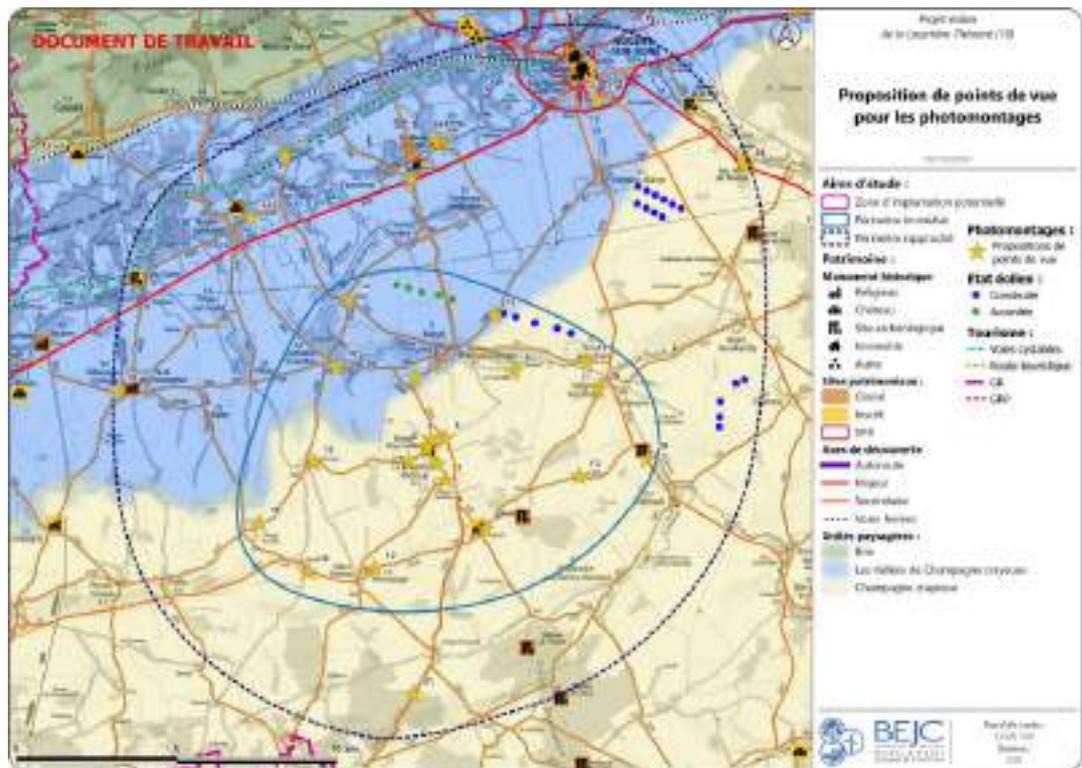
Rapport d'échelle, points d'appel, covisibilité, visibilité, prégnance, etc.

Incidence **nulle/faible/modérée/forte/très forte**

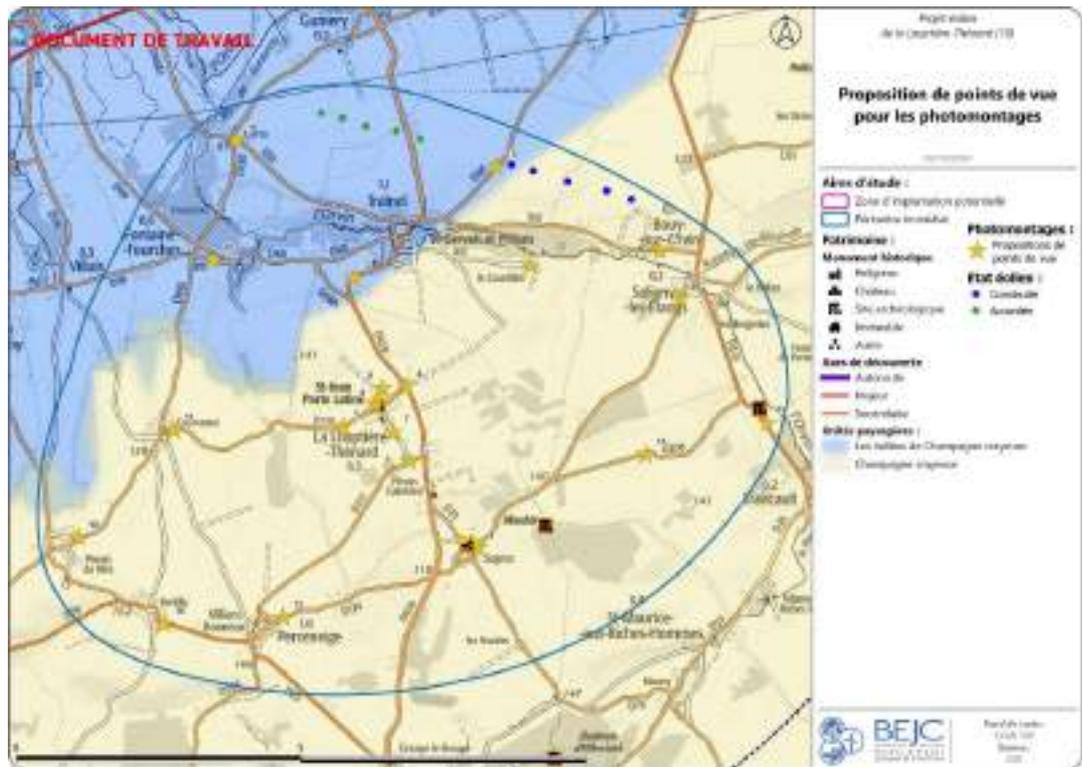
Ne pas nier l'incidence mais assumer un parti pris paysager.



Etude paysagère et patrimoniale



Etude paysagère et patrimoniale





Les ateliers

Atelier paysage

Cet atelier permet de regarder ensemble les **points de vue choisis** par le bureau d'études, d'échanger sur les contraintes paysagères du site et si nécessaire, faire remonter de **nouveaux emplacements** depuis lesquels peuvent être prises les photographies utilisées pour les photomontages.
Recueil des perceptions locales.





Restitution

RWE

Chef de projets

Cédric MADAMOIRS

06 47 69 56 97

cedric.madamours@rwe.com

Chargée de concertation

Pauline GAND

06 30 52 61 48

pauline.gand@rwe.com